

**Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu
Commune de VILLEBOIS**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents: Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT, Adjoint, Franck BALMON, Catherine THOLLON, Thierry ROUX, Yves MERMIN, Odile DAVID, Cécile VIGIER.

Absents : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Dominique BERGER (excusés), C. CAVET.

Secrétaire de séance : Catherine THOLLON, assistée de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 08 mars 2018.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire, a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu du 08 novembre 2017

___Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Présentation de la Brigade Territoriale de Lhuis (B.T.C.)

La B.T.C. de Lhuis existe depuis 1 an et est composée de six gendarmes. Elle est déchargée du judiciaire. Son objectif est d'être au plus proche de la population et de créer des liens. Elle circule dans le village en journée. Son téléphone est le 06 27 96 62 79 (ce n'est pas un N° pour les appels d'urgence), on peut l'appeler pour communiquer des informations.

Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs des budgets de la commune et de l'eau/assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion des budgets de la commune et de l'eau/assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2018

La part communale de la taxe d'habitation passe du taux de 5.69% à 6.30%.
Ce taux de 6.30% est identique à celui de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.
Rappel : il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition depuis 2008.

Vote du budget communal 2018

Le budget 2018 est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Recettes : 714 971€

Dépenses : 714 971€

Section d'investissement :

Recettes : 228 284€

Dépenses : 228 284€

Vote du budget eau et assainissement 2018

Le budget 2018 est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Recettes : 240 000€

Dépenses : 240 000€

Section d'investissement :

Recettes : 509 987€

Dépenses : 509 987€

Désignation d'un membre de la commune pour la signature des actes administratifs

Les maires ont la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en la forme administrative, concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, en vue de leur publication au service de publicité foncière. Carine Duchanaud est désignée pour signer les actes passés en la forme administrative de la commune.

Vente à Monsieur POUJOL

Décision de vendre à M. Poujol une partie de la parcelle AC 226 (terrain se trouvant derrière le parking de la Rue des Ecoles) à 1€/m² adoptée à l'unanimité.

Vente à Monsieur RIBOUD

Le Conseil propose à M. RIBOUD, suite à sa demande, de lui vendre un chemin de desserte communal enclavé dans sa propriété, au prix de 1€/m² pour régularisation.

Achat à Monsieur MARTINEZ

Le conseil décide l'achat d'une bande de terrain de 110 m² cadastrée AI 483 près de la pompe de relevage des Fontanettes pour 1 € symbolique.

Transfert de la Z.A.E (Zone d'Activités Economiques) en niveau 4

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain prendra en charge la voirie des Z.A.E. Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour le permettre.

Certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Conseil décide d'adhérer au processus de certification PEFC (Plan Européen de certification des forêts) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable de la forêt communale.

Rythmes scolaires

Le Conseil d'école ayant demandé à revenir à la semaine de 4 jours d'école. Cette solution convenant aux parents et aux enseignants et considérant les intérêts des élèves, le Conseil émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h15.

Maison Bouvard

La démolition se fera en avril. Coût : 24 485€ HT. L'utilisation du garage restant sera étudiée ultérieurement.

Bouclage du réseau d'eau potable avec Sault-Brenaz

La commune a la possibilité d'obtenir 3 fonds de concours de 38 111 € de la CCPA pour des opérations d'investissement à réaliser sur les années 2018 à 2020. Une demande sera faite cette année pour les travaux de connexion du réseau d'eau potable avec Sault-Brénaz.

L'ouverture des plis se fera le 09/04/18 à 14h en mairie. Le choix des entreprises aura lieu le 30/04/18 à 10h en mairie.

Zonage d'assainissement

Il est à réaliser dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un coût de 9 000€ prévus au budget.

Nappe phréatique du stade

Un devis de 3 965€ HT pour une étude hydrogéologique a été établi par la société CPGF-HORIZON. Il ne sera pas donné suite à cette proposition.

Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

Suite aux difficultés rencontrées par la commune avec le SIEA pour les travaux de maintenance de l'éclairage public, il est décidé de quitter le SIEA.

Renouvellement de la concession de la CNR

Un courrier de soutien à la CNR sera transmis pour le renouvellement de la concession en 2023.

Parc photovoltaïque

La CNR lancera une opération de financement participatif du parc photovoltaïque en juin/septembre.

Travaux divers

- Réalisation du revêtement du petit parking face à la mairie : Coût 2 550€ HT.
- Création d'un puits perdu sur le parking du cimetière : 2 350€ HT.

Compteurs d'eau

Mise en place progressive d'un système pour faire des auto-relevés sur les compteurs difficiles d'accès.

Plateforme de dématérialisation des marchés publics

Il est décidé d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mis gratuitement à la disposition des communes et des Communauté de Communes.

Abri de la station d'épuration

L'abri en bois doit être détruit, il sera cédé à un particulier qui en a fait la demande moyennant un don au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Demande d'achat parcelle AD 167

Suite à une demande d'achat d'un terrain communal cadastrée AD 167 situé sur le plateau de l'Octave, la demande est refusée car le terrain est trop proche de la zone classée Espaces Naturels Sensibles.

Impayés d'eau

Suite à des impayés de factures d'eau pour un montant de 11 670€, un courrier de relance a été envoyé aux personnes concernées par la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Réhabilitation de la station d'épuration

L'appel d'offres pour la réhabilitation de la station d'épuration sera lancé le 15/07/18. Les travaux commenceront le 03 décembre 2018.

Villebois, le 11 avril 2018

Le Maire,
Marc LONGATTE